



L'Ambassadeur

AMBARIMBXL/20/556/A.B.N.K./Y.M.

السفير

Bruxelles, le 17 novembre 2020

A

Son Excellence Monsieur

Le Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime

S/C

Son Excellence Monsieur

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur

Nouakchott

Objet : Signature de l'échange de lettres relatif à la prorogation du Protocole de pêche avec l'Union Européenne

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux pouvoirs donnés par Son Excellence Monsieur le Ministre des affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur, le 5 novembre 2020, j'ai signé, dimanche 15 novembre 2020, dans les locaux de la Résidence de l'Ambassadeur de Mauritanie à Bruxelles, l'Accord sous forme d'échange de lettres entre la République Islamique de Mauritanie et l'Union Européenne relatif à la prorogation du Protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'Accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République Islamique de Mauritanie et la Communauté européenne, expirant le 15 novembre 2020 à minuit.

L'Accord a été signé avec nous en deux exemplaires originaux, du côté européen par S.E.M Michael Clauss, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République Fédérale d'Allemagne auprès de l'Union européenne, Président du Comité des Représentants permanents (l'Allemagne présidant actuellement le Conseil de l'Europe).

Vous trouverez ci-joint l'exemplaire original revenant à notre pays, l'Union européenne garde l'autre exemplaire original.

Vous trouverez aussi, ci-joint, l'original des pouvoirs de signature de SEM Michael Clauss, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République Fédérale d'Allemagne auprès de l'Union européenne, Président du Comité des Représentants permanents, qui a signé avec nous l'Accord pour la partie européenne.

Abdallahi BAH NAGI KEBD

عبد الله باه نكي كبد

